

Les rôles et responsabilités de l'organe de gouvernance, de la haute direction et de la fonction d'audit interne



ORGANE DE GOUVERNANCE

- Assume la responsabilité de l'orientation stratégique globale et du succès de l'organisation (p. ex., conseil d'administration, conseil des fiduciaires, conseil municipal, etc.)
- Maintient la responsabilité des activités de gestion, y compris la conformité aux exigences légales, réglementaires et éthiques
- Établit et supervise une fonction d'audit interne indépendante, objective, correctement dotée en ressources et compétente
- Approuve la charte d'audit interne, qui définit l'autorité, le rôle et les responsabilités de la fonction



HAUTE DIRECTION

- Dirige et oriente l'exécution des objectifs organisationnels définis par l'organe de gouvernance
- Établit et maintient des structures et des processus appropriés pour la gestion des opérations et des risques (p. ex., PDG, DAF, DTI, équipe de direction, etc.)



FONCTION D'AUDIT INTERNE

- Maintient une responsabilité directe envers l'organe de gouvernance (ou son comité d'audit) et une indépendance vis-à-vis de la direction
- Fournit une assurance indépendante et objective concernant les contrôles internes, ainsi que des conseils stratégiques pour favoriser l'amélioration et la réalisation des objectifs organisationnels
- Dirigée par le directeur de l'audit interne ou un auditeur interne ayant un titre/rôle similaire

La légende :



Responsabilité,
rapports



Délégation, orientation,
ressources, supervision



Alignement, communication,
coordination, collaboration



L'Institut des
auditeurs internes